

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 24 MARS 2021

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence le 24 mars 2021, à 18 h 30. La séance est tenue conformément à l'arrêté numéro 2021-016 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 19 mars 2021 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller et représentant de Newport

Sont également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et madame Danika Dubé-Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) Période de questions.**
- 4) Désignation d'un acte prioritaire – Règlement 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville.**
- 5) Financement temporaire - Règlement 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville.**
- 6) Règlement 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville – Avis de motion et dépôt du projet de règlement.**
- 7) Période de questions.**
- 8) Séance close.**

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la Loi sur les cités et villes ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2021-03-7706-A

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 mars 2021 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Désignation d'un acte prioritaire – Règlement 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville.

Résolution 2021-033-7707-A

CONSIDÉRANT que le conseil municipal déclare comme étant prioritaire l'emprunt décrit dans le *Règlement numéro 277-2021-A, remplaçant le Règlement numéro 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville*, conformément à l'arrêté numéro 2021-019 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT que pour qu'un projet soit déclaré prioritaire, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a établi certains critères d'analyse;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt doit être en relation avec un projet qui contribue à la santé et la sécurité publique ou à la protection de l'environnement, qui représente une opportunité économique importante pour la collectivité ou encore qui bénéficie d'un soutien populaire important. Ces critères ne sont toutefois pas exhaustifs. (Source : MAMH);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE le conseil municipal déclare, pour le *Règlement numéro 277-2021-A, remplaçant le Règlement numéro 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville*, faisant l'objet d'un registre, qu'il

est prioritaire en vertu des critères d'analyse établis par le MAMH et remplace ainsi le processus d'adoption dudit règlement (tenue d'un registre) par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 07 mai 2020;

QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance spéciale d'agglomération du 24 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Financement temporaire - Règlement 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville.**

Résolution 2021-03-7708-A

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser la direction à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du Règlement numéro 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville. Autorisant également un emprunt pour une partie du coût, selon les dispositions prévues à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes.

La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Règlement 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville – Avis de motion et dépôt du projet de règlement.**

Résolution 2021-03-7709-A

Par la présente, le conseiller Michel Mercier :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville.*
- dépose le projet du règlement intitulé *Règlement 277-2021-A, remplaçant le Règlement 268-2020-A, décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour le secteur Sawyerville et l'agrandissement de la caserne d'incendie pour le secteur Johnville* aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Période de questions.

Aucune.

8) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2021-03-7710-A

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 18 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sylvie Lapointe
Mairesse



Martin Tremblay
Directeur général/secrétaire-trésorier